

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
des ALPES MARITIMES

AR Prefecture

006-210600052-20230412-D\_1\_2023-DE  
Reçu le 15/04/2023

DE LA COMMUNE **D'ASCROS**

Séance du Mercredi 12 Avril 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Affectés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

Date de la convocation

27/03/2023

Date d'affichage

24/04/2023

Objet de la Délibération

Comptes de Gestion,  
Compte Administratif 2022  
(M14).

D\_1\_2023

L'an deux mille vingt-trois, et le douze avril,  
À **14 heures 30**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Le Maire, Vincent GIOBERGIA**.

**Présents** : CANTIELLO Raffaele avec procuration à HAMES Nicole, DILMI Henri, GIOBERGIA Vincent, HAMES Nicole, PACCINO Charles, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain, VALTIER Jean-Luc.

**Absents** : AUTHIÉ Eddie, Florian CHENET.

Mme Nicole HAMES nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire, après avoir présenté au Conseil Municipal le Compte Administratif 2022 (M14) et le Compte de Gestion 2022, a fourni toutes les explications nécessaires à toute la compréhension de la saine gestion de la commune d'Ascros.

**Compte Administratif Communal 2022 (M14) :**

Fonctionnement : Dépenses 284 971,22 euros ; Recettes : 406 073,01 euros, avec un excédent de 154 912,84 euros.

Investissement : Dépenses : 354 322,39 euros ; Recettes : 372 311,09 euros, avec un déficit de 262 531,27 (dont 6 732,58 euros de Restes à Recouvrer du budget M49).

Total cumulé avec les Restes à Réaliser :

Dépenses : 1 001 785,78 euros ;

Recettes : 1 099 507,05 euros.

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2022 présenté par Monsieur Pierre HANON, responsable du Service de Gestion Comptable de PLAN DU VAR.

**APPROUVE** le Compte Administratif 2022 (M14) en totale concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur le Responsable du SGC PLAN DU VAR.

**DECIDE** de donner pleins pouvoirs à M. Le Maire pour gérer la commune, tels que mentionné ci-dessus, en collaboration avec Monsieur le Responsable du SGC PLAN DU VAR.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Du

M. Le Maire,  
Vincent GIOBERGIA

